

A Angoulême, le 07 décembre 2023

N/Réf : GB/VC/TB/CM/11068
Affaire suivie par : Tancrède BLONDIAUX

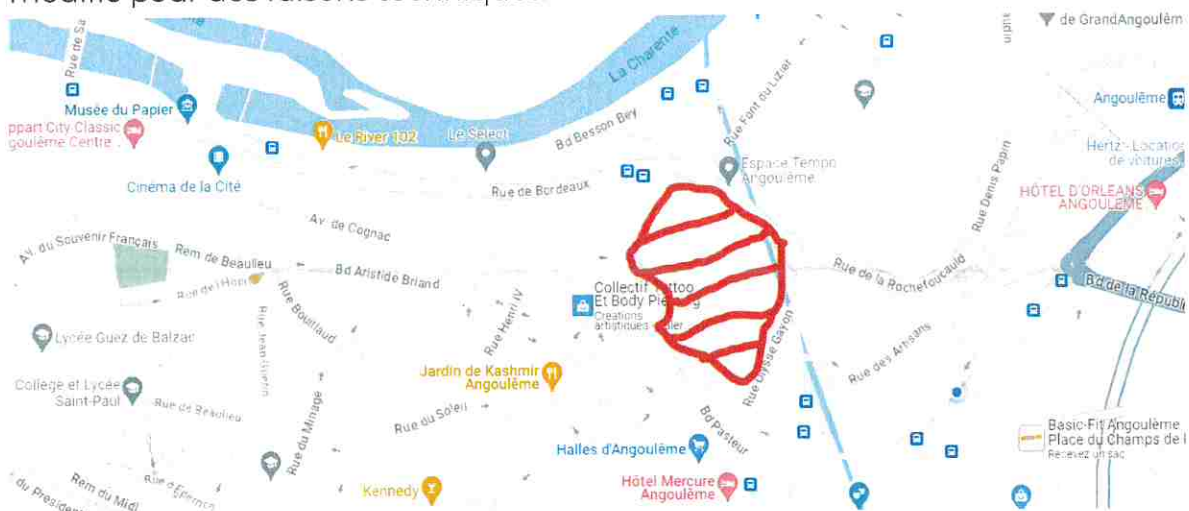
Objet : GRANDANGOULÊME - Notification des Personnes Publiques Associées sur le projet de modification n°2 du PSMV d'Angoulême

RAPPORT ET AVIS DE LA CMA-NA16

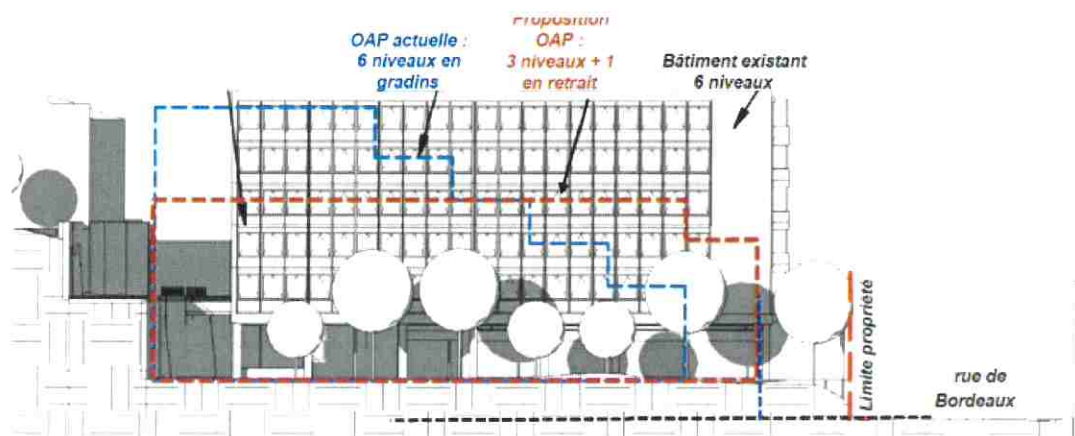
MODIFICATION PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) DE LA COMMUNE D'ANGOULEME

PROJET :

En 2019, la commune d'Angoulême fait valider par la préfecture un PSMV, pour protéger le patrimoine et les ensembles paysagers du territoire.
Etant donné que de grands travaux sont opérés pour réhabiliter la friche ENGIE au tout début de la rue de Bordeaux (Rond-point MAZAGRAN), le PSMV doit être modifié pour des raisons techniques.



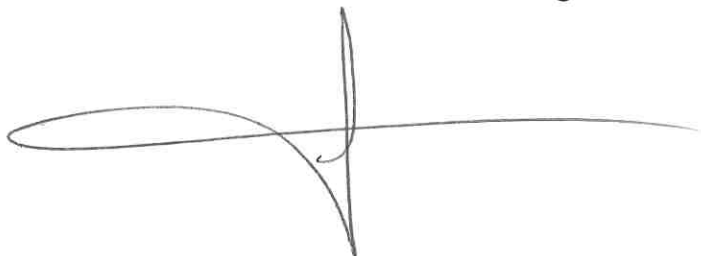
Les raisons de la modification sont que les tailles et les volumétries imposées par le PSMV coïncidaient mal avec le projet de construction sur la friche. Plutôt que d'aspect haut avec dégradé, la modification du PSMV va autoriser à ce que la construction soit moins haute mais plus large.



D'autres modifications d'ordre technique sont données mais n'ont pas d'impact sur la dimension économique du territoire.

N'ayant pas d'objection à formuler, nous émettons un avis favorable.

Tanocrède BLONDIAUX,
Conseiller économique de la
CMA-NA16 territoire Grand Angoulême



Geneviève BRANGE,
Présidente de la CMANA16

